



Un mauvais documents m'a été transmis, vice ou pas vice

Par **LeDormeurDuVal**, le **28/06/2009** à **19:37**

Bonjour,
j'ai fais, il y a quelques jours, l'avis d'une rétention de permis immédiate a cause d'un excès de vitesse.

Les documents qui m'ont été donnés par les agents ne sont pas les bons.
En l'occurrence, "l'avis de rétention d'un permis de conduire" qui m'a été donné est l'exemplaire destiné au service de police et de gendarmerie, alors que j'aurais du avoir l'exemplaire destiné au contrevenant.
Surtout qu'il est précisé que le volet destiné au contrevenant contient au verso des informations importantes.

Pourriez vous me dire si il y a bien un vice de forme ou de procédure par rapport a ce document.
Si oui quelles sont les démarches a suivre afin de rendre caduc cette rétention.

Merci d'avance a vous de vous mobiliser.

Ludovic BARBARA

Par **Tisuisse**, le **29/06/2009** à **10:45**

Bonjour,

Ben, c'est simple, vous devez retourner chez les FDO pour obtenir le bon document et y trouver les infos importantes qui vous concernent. Vous leur rendrez, en échange, leur exemplaire.

Cette erreur ne vous est pas préjudiciable et ne saurait remettre en cause votre infraction. Désolé.